

Motion Yann Glayre et consorts – Apporter une réponse urgente aux problématiques en matière de smartphones, applications et réseaux sociaux, dans le cadre de l'école vaudoise

Texte déposé

Ces dix dernières années, nous avons connu une révolution extrême en matière de technologie. Je parle, bien évidemment, des smartphones et de l'arrivée des applications et des réseaux sociaux.

Certaines dérives, principalement liées à une méconnaissance générale, se sont accélérées, ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois. De quoi parle-t-on ? – D'applications, jeux, réseaux sociaux, données personnelles, identité numérique et publicités.

L'école vaudoise tente d'apporter des solutions, c'est bien ! Néanmoins, pour l'instant, ces démarches s'avèrent être largement insuffisantes. Tant au niveau technique que préventif, une formation efficace et régulièrement mise à jour est absolument nécessaire.

Quelles sont les problématiques actuelles et quelles sont leurs conséquences ?

- 1) Les développeurs de jeux et applications ont pour objectif de rendre leurs utilisateurs dépendants. Les méthodes sont développées avec l'aide de spécialistes en psychologie et la mise en compétition des joueurs est prévue pour les rendre accros. **C'est une nouveauté par rapport aux années 1990-2010.**

Conséquences ? Les méthodes fonctionnent et les addictions sont en nette hausse.

- 2) Les réseaux sociaux cultivent la recherche de l'approbation. Les utilisateurs deviennent dépendants à être rassurés perpétuellement sur, par exemple, leur attractivité physique ou le fait d'avoir une vie passionnante.

Conséquences ? Quand les *like* — et donc l'approbation viennent à manquer, c'est la porte ouverte à la dépression, à l'isolement, et dans certains cas, au suicide. **Je rappelle que le suicide est la 1^{ère} cause de mortalité chez les jeunes Suisses de 15-29 ans, et malheureusement en constante hausse.**

Certaines applications à la mode permettent de s'exprimer de manière anonyme. Malheureusement, beaucoup de jeunes utilisent ces plateformes pour demander des conseils médicaux ou pour rechercher un soutien psychologique. Et pourtant, nul besoin d'avoir entrepris des études de médecine pour savoir que les conseils médicaux et le soutien psychologique doivent être recherchés auprès de la famille, des amis, ou auprès de professionnels spécialement formés. A aucun moment, un tel appui ne devrait être sollicité auprès d'une application anonyme, où n'importe quel illustre inconnu pourra répondre et aggraver la situation.

Conséquence ? **Isolement et perte de référence au monde réel.**

- 3) En janvier, la RTS titrait « Le smartphone, objet fétiche en passe de devenir notre "troisième cerveau" » et soulignait les graves conséquences de l'addiction : **déficit d'attention, perte de lien social, capacités cognitives en baisse.** Certaines études ont même constaté que la simple présence d'un smartphone éteint suffisait à perturber son utilisateur.
- 4) Aujourd'hui, il s'agit de prendre conscience de la gravité de la situation.
- 5) Début 2019, c'est la stupeur générale lorsque l'on apprend que YouTube abrite une communauté pédophile, jetant un froid sur la supposée sécurité des applications dites *mainstream*, à courant dominant. Conséquences ? Toutes les applications, même les plus banales, doivent dorénavant faire l'objet d'une prévention auprès des jeunes.
- 6) Nombreuses sont les autres problématiques à traiter. En voici brièvement quelques-unes :
 - Publicités ciblées : quand c'est gratuit, c'est vous le produit.

- Collecte de données personnelles, quels sont les risques ?
- Sensibilisation : qui possède les sites web et applications ? Exemple, WhatsApp et Instagram sont propriétés de Facebook. Quelles sont les conséquences d'un tel cartel ? Quels sont leurs objectifs ?
- Sensibilisation sur les droits des utilisateurs d'Internet et de leur identité numérique
- Sensibilisation au harcèlement

En réponse à ces problématiques représentant **un défi de santé publique**, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi visant à confier les nouvelles missions suivantes à ses services :

- Établir, avec l'aide de professionnels, une brochure explicative (sous une forme à définir) détaillant en profondeur les problématiques précitées, ainsi que celles qu'ils jugeront utiles. Procéder à sa mise à jour, une fois par année, en fonction de l'évolution technologique et des tendances observées.
- Établir un cours annuel récurrent, sous une forme à définir — demie journée à thème, séminaire, projet d'établissement... — dans le cadre de l'école obligatoire, pour sensibiliser les écoliers à ces graves problématiques. La brochure précitée fera office de support de cours.

Compte tenu de l'urgence de la situation, le Grand Conseil décide d'un délai de 6 mois pour l'établissement d'un projet de loi en réponse à la motion.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Yann Glayre
et 29 cosignataires*

Développement

M. Yann Glayre (UDC) : — La révolution que nous vivons depuis une dizaine d'années est sans égale : jamais nous n'avons bénéficié d'un tel progrès technologique, très rapide, mais obscur aussi ! De nos jours, tout le monde possède un smartphone ainsi que des tonnes d'applications... Mais presque personne ne comprend ou ne s'intéresse à ce qui se passe en coulisses. Actif dans le domaine des technologies et de la communication, je constate depuis longtemps qu'il abrite des problématiques en tous genres. Vous vous dites sûrement que ces problématiques n'ont que peu de conséquences et qu'elles ne concernent qu'un faible nombre de personnes... Or, c'est totalement faux ! Il ne se passe plus une seule semaine sans que les médias ne publient des articles sur de graves problématiques de société liées aux applications et aux réseaux sociaux : perte de capacité cognitive, détérioration des capacités d'attention et de concentration, addictions en tous genres, perte de lien social, perte de référence au monde réel, isolement, mal-être, suicide et familles dévastées.

En janvier, quelle consternation et incrédulité quand un scandale mondial dévoilait la présence de réseaux pédophiles sur des applications très courantes, telles que *YouTube* ou *Tiktok*. Tel est, brièvement, le cocktail explosif auquel notre société est actuellement exposée. Il est l'heure de trouver des solutions, car nous ne pouvons laisser la situation se dégrader comme nous l'avons fait ces dix dernières années !

Malheureusement, les solutions sont rares et le cas de figure, bien particulier, ne peut être traité comme le législateur en a l'habitude. Il ne reste qu'une seule solution : la prévention. Il faut informer de manière globale, sensibiliser, afin de rendre les jeunes et la population conscients des risques et des enjeux. Il s'agit donc de déclarer l'urgence sur l'éducation technologique.

C'est la raison qui me pousse à vous demander de soutenir la présente motion. Ancrons dans la loi le fait qu'une prévention active et récurrente doit exister dans nos écoles. Parlons aux écoliers de leur identité numérique ; nous serons les premiers à le faire ! Aujourd'hui, nous avons l'occasion de faire du canton de Vaud un pionnier en matière de sensibilisation, en apportant une réponse adaptée à un sujet de santé publique d'une extrême importance. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre soutien.

La discussion est ouverte.

Mme Valérie Induni (SOC) : — Si j'interviens, ce n'est pas tant sur le fond, car j'estime aussi que la question vaut d'être posée, mais sur la forme. On nous présente aujourd'hui une motion qui demande la mise en place d'une brochure et d'une information aux élèves dans leur cursus scolaire. Or, il me semble que la forme choisie n'est pas la bonne et qu'un postulat aurait mieux fait l'affaire, dans le cas présent. Dans tous les cas, je propose au motionnaire d'accepter un passage en commission plutôt que de demander le renvoi direct au Conseil d'Etat.

Le président : — A ce stade, je dois clarifier la situation. M. le motionnaire demandait une prise en considération immédiate et Mme la députée Valérie Induni demande le renvoi à l'examen d'une commission. J'opposerai donc les deux propositions, le moment venu.

M. José Durussel (UDC) : — La motion parle d'une situation d'urgence et je m'étonne d'ailleurs que l'objet ait été déjà reporté à deux reprises, à notre ordre du jour ! De plus en plus et particulièrement en milieu scolaire, les jeunes et adolescents sont confrontés à des problèmes de harcèlement, qui affectent considérablement les relations entre eux et peuvent même conduire à des actes graves, laissant évidemment des traces pour leur avenir.

Le corps enseignant est régulièrement confronté à des situations de conflits entre élèves, liés à internet et aux smartphones ; le plus marquant, c'est que cela se produit avec des élèves, c'est-à-dire des enfants de plus en plus jeunes ! Je m'étonne donc, chère collègue Induni, que l'on souhaite encore renvoyer la question à l'examen d'une commission, sous la forme d'un postulat... Certes, des discussions doivent avoir lieu, mais il me semble que le département a suffisamment de hauteur pour prendre la question en main. Au nom du groupe UDC, je vous recommande donc de renvoyer directement la motion au Conseil d'Etat, suite à sa prise en considération immédiate.

Le président : — Je rappelle que nous voterons le moment venu afin de nous déterminer entre les deux voies d'action possibles.

M. Laurent Miéville (V'L) : — Tout d'abord, je tiens à remercier notre collègue député pour sa proposition de motion. Le sujet me semble être très important : la consommation de médias numériques connaît effectivement une augmentation très importante, dans toutes les couches de la population, mais en particulier chez les jeunes. Personnellement, je suis un gros utilisateur de ce type de médias puisque je gère actuellement 400 mots de passe ou d'accès à différents sites. J'estime donc que ce domaine a une très grande importance.

Pour discuter du sujet, j'aimerais souligner certains points. Tout d'abord, si les jeunes en sont effectivement souvent les victimes, ils sont aussi ceux qui connaissent le mieux les médias numériques et il faut en tenir compte : ils sont à la fois les victimes des dérives de ces médias, mais étant aussi ceux qui les pratiquent le plus, ils sont aussi les plus susceptibles de connaître le moyen d'endiguer certains problèmes. Pour cette raison, si ce n'est pas déjà le cas, j'estime qu'ils doivent être consultés au sujet des efforts prévus. Cela m'intéressera beaucoup d'entendre Mme la conseillère d'Etat sur le sujet.

Ensuite, les parents ne sont pas mentionnés dans le texte de la motion, alors que leur rôle est d'une très grande importance pour aider à encadrer les enfants face aux défis de la communication numérique. Pour des parents, ce n'est pas évident, car pour pouvoir encadrer et conseiller un enfant, il faut aussi pouvoir pratiquer les médias numériques, à un niveau qui parfois les dépasse. Et enfin, un dernier point me semble encore avoir une grande importance : la motion telle qu'elle est rédigée propose des pistes. Mais j'estime qu'il y manque un état de la situation, sur les différentes initiatives qui existent déjà, dans le domaine, aux niveaux national et cantonal. Personnellement comme au nom du groupe, c'est une des raisons qui nous porte plutôt vers un renvoi en commission, afin de pouvoir mieux comprendre les différentes initiatives qui existent déjà. Je cite deux exemples au niveau national : l'initiative « Jeunes et médias » traite de ce sujet et il existe aussi de nombreux rapports, brochures et autres supports d'information à l'attention des parents afin de leur permettre de réagir et d'encadrer leurs enfants.

Pour les différentes raisons que je viens d'indiquer, nous soutiendrons le renvoi en commission afin que les thèmes de la motion puissent y être abordés, mais aussi afin de pouvoir connaître la position du Conseil d'Etat de manière plus extensive et savoir quelles mesures ont déjà été prises.

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC) : — Pour ma part, je soutiendrai également le renvoi en commission, car du point de vue de la forme, la « motion » ne me semble pas très adaptée. En effet, j'aimerais déjà connaître ce qui se fait et a été mis en place. Pour m'occuper de politique de la jeunesse depuis treize ans, dans ma commune, je sais en effet qu'un grand nombre de choses se font et ont été mises en place, en termes de prévention et de protection vis-à-vis des réseaux sociaux, au niveau cantonal, dans les établissements scolaires, mais aussi dans certaines communes. L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire — Unité PSPS et les équipes du même nom — a créé un dispositif, alors que tout un travail de prévention se fait aussi dans les conseils des établissements scolaires. Un état des lieux me semblerait donc vraiment intéressant.

La question de l'accompagnement dont disposent les parents a été abordée et je sais que certains conseils d'établissements ont étudié cet aspect. C'est un travail de longue haleine, qu'il faut répéter régulièrement, car il est important de pouvoir revenir sur le sujet. Des cellules se sont créées au sein de certains établissements scolaires, qui travaillent directement sur la question précise dont nous parlons ici. Et ainsi qu'on l'a également mentionné, un portail d'information *Jeunes et médias* existe. Enfin, dans certaines communes, des dispositifs ont été mis en place et des projets sont justement financés par cette association. En conséquence, je préférerais que nous puissions discuter en commission et que nous disposions déjà d'un état des lieux des mesures existantes dans le domaine.

M. Yann Glayre (UDC) : — Pour répondre à notre collègue Laurent Miéville, il serait évidemment idéal que les parents puissent s'occuper de la question, mais le problème, c'est qu'à moins d'être informaticiens, cela n'est tout simplement pas possible, pour les parents. C'est bien la raison pour laquelle j'estime qu'il faut qu'un support existe, qui puisse être transmis aux parents. C'est un point très important.

J'aimerais maintenant répondre sur la question de la forme et sur ma demande de renvoi direct au Conseil d'Etat. Pour quelle raison ai-je présenté une demande de renvoi direct ? Savez-vous que le « Plan d'action contre le harcèlement en milieu scolaire » date de 2015 ? Cela fait déjà quatre ans que le Conseil d'Etat lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, mais il ne se passe pas une seule semaine sans que la presse ne parle de graves problèmes. Par conséquent, après quatre ans, quels sont les résultats ? Quel est le plan d'action concernant les problématiques exposées par ma motion ? Pour le moment, il n'y en a pas, car jusqu'ici, on ne s'occupe pas de cela. C'est normal, car c'est un thème nouveau et je n'en veux pas au Conseil d'Etat. Mais une génération complète a déjà souffert de la situation et en souffrira encore longtemps. L'avenir nous prouvera la gravité de la question et ses conséquences en matière de santé publique. Elles seront dévastatrices et c'est l'inaction politique des dernières années qui en sera responsable !

Combien d'années a-t-il fallu pour lutter contre les méfaits de la cigarette ? Après quinze ans de prévention, de répression et d'interdictions en tous genres, on commence enfin à voir des résultats... Dans le cas qui nous occupe ici, nous n'avons qu'une seule possibilité d'action : la prévention, par la sensibilisation. Si mon texte n'est pas renvoyé immédiatement au Conseil d'Etat, il ne se passera toujours strictement rien, avant deux ans !

Mme Cesla Amarelle, conseillère d'Etat : — Je me permets d'intervenir à ce stade de la discussion, car il me semble très important, dans ce cénacle, de ne pas cultiver une vision apocalyptique de l'école. Il me semble surtout important de bien voir que nous avons affaire à une jeunesse qui a tous les moyens à disposition pour faire face aux élans et aux défis qui sont les siens. En effet, la nouvelle génération fait face aux défis que posent les nouveaux outils numériques.

J'aimerais vous dire, monsieur le député, que sur la forme, vous dénaturez quelque peu l'intervention parlementaire : par le biais d'une motion, on ne peut pas demander la simple rédaction d'une brochure. Ce premier élément relève quasiment du vice de forme, mais je sais que le Bureau du Grand Conseil fait une interprétation très large de votre liberté de parlementaires. Quant au fond, je tiens à vous dire que, depuis vingt-deux ou vingt-trois mois, le département a mis en place un plan, étant donné que

l'éducation numérique est l'un des quatre chantiers prioritaires identifiés par le département et le Conseil d'Etat, figurant en bonne place et en due forme dans le Programme de législature 2017–2022.

Selon le « Projet d'éducation numérique », l'éducation doit reposer sur trois piliers nécessaires. Le premier pilier concerne la science informatique : comment fonctionnent les machines, comment faire évoluer l'ensemble de notre environnement dans un environnement qui devient de plus en plus dépendant des machines, ainsi que de la grille d'analyse et de la pensée computationnelle. Le deuxième pilier essentiel concerne l'usage des outils informatiques. Dans ce cadre, un des éléments les plus importants s'appelle la distance critique par rapport aux outils. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, dix établissements scolaires — pour un total de 5000 élèves — se passent de téléphones portables à l'école et s'en trouvent très bien ! Dès l'arrivée à l'école, les portables sont placés dans un sac pendant que les élèves font leur travail scolaire ; quand ils sortent de l'école, ils reprennent leur portable. C'est un premier élément d'éducation numérique, que l'on appelle la distance critique par rapport aux portables. Et aujourd'hui, je suis très fière de vous dire que, parmi les dix établissements à pratiquer ainsi, à ma connaissance, aucun élève ne s'est plaint de ne pas réussir à garder la distance critique. Ainsi, contrairement à ce que vous dites, monsieur le député, la génération actuelle qui est à l'école n'est pas « malade » ; dans leur très forte majorité, les élèves de ce canton sont capables de se passer de leur portable afin de consacrer huit heures à recevoir un enseignement. C'est un point d'une grande importance pour la transmission de l'enseignement, qui est actuellement un grand enjeu.

Enfin, le troisième pilier du Projet d'éducation numérique est ce qu'on appelle « l'éducation aux médias ». Et sur cette question, notre marge de progression est évidente. C'est la raison pour laquelle vous serez très bientôt saisis d'un exposé des motifs et projet de décret qui intègre l'ensemble des éléments du Projet d'éducation numérique. Il devrait arriver à la rentrée ou au plus tard à l'automne. Vous pourrez ainsi vous faire une idée de ce que l'on doit faire, dans ce domaine, au niveau du canton.

Les recommandations de la Commission fédérale de la jeunesse ne vous ont pas attendu, ou du moins n'ont pas attendu le Grand Conseil vaudois pour affirmer qu'il est absolument essentiel d'être le plus subtil possible dans notre manière de parler des outils numériques. Il ne faut pas les diaboliser ni en faire des moyens apocalyptiques, mais il faut au contraire faire en sorte que l'on puisse les utiliser au mieux et, pour cela, il faut donner aux élèves la maîtrise de ces outils. C'est un élément d'une très grande importance, dans le discours politique que nous tenons par rapport aux outils numériques, afin de porter le message selon moi le plus juste, à l'heure actuelle.

Mme Carole Dubois (PLR) : — Je vais essayer d'être très brève, car je ne voudrais pas répéter ce qu'ont dit mes préopinants, d'autant moins que le groupe PLR proposait également le renvoi en commission. A la lumière de ce que vient de nous dire Mme la conseillère d'Etat, nous sommes encore confortés dans notre position.

Mme Carine Carvalho (SOC) : — Je serai très brève également, car il est difficile d'intervenir après Mme la conseillère d'Etat qui a bien établi les faits. Je tiens tout de même à signaler que plusieurs choses existent déjà, qui vont dans le sens de ce que demande notre collègue. Notamment, l'Unité PSPS déjà citée a organisé plusieurs rencontres romandes et colloques sur la thématique. En consultant leur site, je trouve des colloques intitulés : « Un monde d'informations à décoder », « Vivre ensemble avec les écrans », « Cyber-harcèlement ». Plusieurs initiatives ont donc déjà été prises. Ces deux dernières années, je compte cinq projets financés par l'Unité PSPS, dans des établissements scolaires, autour des questions de sensibilisation au numérique, de l'addiction aux écrans et du cyber-harcèlement.

Il existe aussi un support pour les parents, sous la forme d'une brochure, distribuée par la Conférence des Directeurs et directrices des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et mise à la disposition des parents, sur les questions de cyber-harcèlement : comment l'identifier, comment le prévenir et comment soutenir ses enfants. La Ville de Lausanne mène, en ce moment même, une campagne auprès des jeunes et des élèves sur les comportements sur les réseaux sociaux. Une série de choses existent, qui méritent d'être connues ! Je vous remercie donc de tenir ce débat, très intéressant, que nous devons continuer à tenir, car la question est très sensible. Mais ainsi que cela a déjà été dit, un renvoi en commission serait intéressant et une transformation en postulat semblerait plus adaptée à la forme de cette intervention parlementaire.

Mme Céline Baux (UDC) : — Sur la forme, je trouvais le choix d'une motion intéressant, car le fait de présenter un projet de loi permet d'agir rapidement. J'entends bien tout ce qui se dit, actuellement, mais il me semble qu'il s'agit surtout de théories et de séances. Or, souvent, les jeunes ne sont pas du tout conscients des dangers que peut présenter un simple clic sur un site qui clignote, qui va les entraîner sur un autre site... Il s'agit là de situations pratiques et j'estimerai important qu'un cours pratique puisse être donné par des professionnels, qui suivent les mouvements dans ce domaine, jour après jour. Je crains que les deux années d'études nécessaires à un postulat ne ralentissent tout le mouvement.

Par rapport aux écoles qui interdisent les smartphones, je trouve cela très bien. Mais j'ai tout de même passé une dizaine de minutes, hier, à écrire un message à ma nièce, alors qu'elle se trouve dans un établissement qui, normalement, interdit les téléphones. Je lui ai donc demandé si ce n'était pas interdit, à quoi elle m'a répondu : « si, mais on peut quand même utiliser notre téléphone ». Maintenant, pour les jeunes, les téléphones sont une extension de leur main ; c'est leur vie, qu'ils soient interdits à l'école ou non. Je suis personnellement favorable à une interdiction, car les élèves doivent être capables de laisser leur téléphone pendant huit heures ! Mais, honnêtement, je ne connais personne — c'est-à-dire aucun jeune entre 12 et 25 ans, ni aucun adulte — qui soit capable de laisser son téléphone pendant un tel laps de temps. Je soutiendrai donc le renvoi direct de la motion au Conseil d'Etat, simplement pour marquer l'urgence d'une éducation proactive et rapide, tout en faisant confiance aux capacités du Conseil d'Etat pour fournir cette éducation.

M. Jérôme Christen (AdC) : — Monsieur Glayre, on a commencé par vous proposer un renvoi en commission et, maintenant, on vous propose la transformation en postulat. D'ici un quart d'heure, on vous proposera peut-être de poser plutôt une question lors de l'Heure des questions, mais le délai est maintenant passé, malheureusement.

Il n'y a pas que le harcèlement sexuel, mais il y a aussi le harcèlement commercial ! Les démarches commerciales entreprises de nos jours sur les supports digitaux, en particulier sur les réseaux sociaux, ayant pour but de cibler des clients et d'orienter leur consommation grâce aux informations collectées, sont absolument inimaginables ! Je vous parle en connaissance de cause, car j'ai récemment suivi un cours de trois jours, à la Faculté des Hautes études commerciales (HEC) sur le mercantilisme digital. Il était piquant de constater qu'une moitié des participants — tous des professionnels de la communication — renoncent d'eux-mêmes à avoir un profil sur *Facebook*, notamment, pour ne pas subir la manipulation commerciale !

Notre collègue Yann Glayre fait une description précise et documentée des rapports de dépendance que créent les outils digitaux. Le problème est connu et le Conseil d'Etat en est conscient — merci à Mme la conseillère d'Etat. Le problème doit faire, rapidement, l'objet de mesures. Alors, quand je vois la vitesse à laquelle nous travaillons, avec un renvoi en commission, je me demande si nous serons capables de traiter de la proposition de M. Glayre avant le traitement de l'exposé des motifs et projet de décret que nous annonce Mme Amarelle. Je vous propose donc d'accélérer le processus au moyen d'un renvoi direct au Conseil d'Etat. Ce dernier pourra répondre dans le cadre de l'exposé des motifs et projet de décret annoncé, mais il est important pour cela qu'il soit saisi de l'objet avant qu'il ne dépose le projet de décret annoncé.

Mme Monique Ryf (SOC) : — J'annonce mes intérêts : je suis responsable de la Fondation Pro Juventute pour la Suisse romande. J'avoue que ce que j'entends aujourd'hui me laisse perplexe par rapport à la connaissance — ou plutôt méconnaissance ! — du travail qui se fait déjà, à de nombreux niveaux ! Mme la conseillère d'Etat a rappelé tout ce qui était déjà mis en place. Je puis ajouter que Pro Juventute propose des ateliers, sur les compétences numériques, diffusés à grande échelle dans les écoles depuis plusieurs années. Dernièrement, j'ai eu un échange avec une enseignante de Grandson. Je vous rappelle aussi que la police intervient, par exemple, dans les classes 8 HarmoS dans tout le canton, de manière assez systématique. Après différentes organisations déjà citées, je pense que tout le monde ici connaît le travail de l'Association Action innocence, qui organise des ateliers sur les compétences médiatiques et passe systématiquement dans beaucoup d'écoles... Le recensement de tous les éléments déjà mis en place pourrait être fait en long, en large et en travers...

Je signale également que la Fondation Pro Juventute propose aussi des ateliers pour les parents. On entend souvent — et vous l'avez dit vous-même — que les parents devraient eux-mêmes être informaticiens : mais ce n'est pas vrai, absolument pas ! La fonction principale des parents, par rapport aux smartphones, consiste à exercer leurs compétences éducatives : arriver à dire à un jeune de ne pas emporter son smartphone pour aller se coucher, par exemple, mais plutôt de le laisser dans un lieu convenu, ou dans une corbeille. Il existe une quantité d'indications très simples. Essentiellement, les parents doivent être renforcés dans leurs compétences éducatives, afin d'empêcher qu'ils ne démissionnent devant la technique, se disant « je ne sais pas, je ne peux pas ». A ce rythme-là, en effet, on ne fait pas grand-chose. Et pourtant, je vous assure qu'au cours des soirées de parents que nous organisons, une fois que l'on parle des compétences éducatives, les parents se disent : « mais oui, c'est vrai ».

Mais il est vrai aussi et nous constatons que de nombreuses organisations de parents d'élèves, par exemple, organisent des soirées pour les parents, auxquelles les parents ne viennent pas ! Les parents sont souvent absents des soirées de formation organisées, pour trente-six mille bonnes raisons et parce qu'il y a aussi un grand nombre d'autres choses à faire... Il y a donc peut-être une responsabilité, qu'il faut restituer aux parents, de gérer ces éléments avec les enfants et les jeunes. C'est pour cette raison que j'estime, à ce stade, que les idées véhiculées par la motion sont complètement exagérées. Le renvoi en commission pour y refaire le recensement de tout ce qui se fait pourrait présenter une certaine utilité... Mais je dois me déclarer très étonnée que l'on présente ici, aujourd'hui, une telle motion.

M. Jean Tschopp (SOC) : — Il existe déjà tout ce que fait le Conseil d'Etat sur les questions du cyber-harcèlement et que Mme la conseillère d'Etat a rappelé. Nous pouvons effectivement nous réjouir de l'interdiction des portables pendant les périodes de cours, qui est un soulagement pour les associations de parents d'élèves, pour les enseignants, mais aussi pour beaucoup d'élèves qui ont relevé que cette mesure les aide à mieux focaliser leur attention sur les cours. On pourrait aussi dire quelques mots de ce qu'a fait le Grand Conseil avant votre arrivée, monsieur Glayre : deux ou trois choses ont été entreprises. En septembre 2014, notamment, le Grand Conseil quasiment unanime a renvoyé au Conseil d'Etat le postulat Jean Tschopp et consorts : « Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux (14_POS_057) », pour lequel nous attendons toujours une réponse qui commence à se faire désirer.

Il est vrai aussi que, sur les questions de cyber-harcèlement — et Mme la conseillère d'Etat l'a dit et Mme Ryf également — il y a les actions de prévention de l'Unité PSPS, qui est très active et vigilante sur ces questions. Et il y a aussi toutes les actions de différents prestataires, tels que Pro Juventute et d'autres, qui font de la prévention.

Il est néanmoins vrai, dans les cas de cyber-harcèlement, que certains éléments tels que la mise à l'écart d'élèves peuvent être très violents, mais ne sont pas toujours visibles, car cela se fait aussi de manière souterraine. Ces comportements sont également dénoncés, mis en évidence par certaines associations telles que « Stop Suicide » et autres, mais ils peuvent être très virulents. Le postulat proposait notamment, sous couvert d'anonymat, de pouvoir signaler de tels phénomènes qui peuvent être envahissants. Quand il n'y avait pas de smartphones, les élèves victimes de mise à l'écart ou qui étaient des boucs émissaires avaient tout de même des moments de respiration pendant les vacances ou les week-ends, mais aujourd'hui le cyber-harcèlement frappe sans interruption et semble sans fin, ce qui peut être extrêmement difficile à vivre.

Quant à la question du renvoi direct au Conseil d'Etat, le texte que vous proposez, monsieur Glayre, n'est pas exactement une motion. En effet, on l'a déjà dit : on ne dépose pas une motion pour demander l'établissement d'une brochure, sauf à dévoyer les instruments parlementaires. Là encore, faisons confiance à ce qui se fait et associons aussi les parents qui, sans être diplômés en informatique, peuvent avoir des compétences qui leur permettent d'accompagner leurs enfants, de les encadrer et de les éduquer, aussi dans les domaines numériques. Nous nous réjouissons de la réponse du Conseil d'Etat à notre postulat, dont nous espérons qu'elle figurera dans l'exposé des motifs et projet de décret annoncé pour la rentrée. Quant à la présente motion, j'estime qu'il faut, à tout le moins, la renvoyer en commission en vue d'une transformation en postulat.

M. Hadrien Buclin (EP) : — Il est plutôt rare de voir l'UDC se soucier de prévention ! Je rappelle que ce parti a contribué à torpiller une loi sur la prévention, au Parlement fédéral, qui aurait permis des avancées importantes, notamment sur la question des addictions et de la protection de la jeunesse. Il n'est donc jamais trop tard pour évoluer et je m'en réjouis, tout en espérant qu'il ne s'agit pas de l'évolution d'un député isolé. Il est également piquant, monsieur Glayre, d'entendre l'UDC parler de la « difficile avancée de la prévention en matière de tabac » ainsi que vous l'avez fait dans votre dernière intervention, lorsque l'on connaît les votes de votre parti sur cette question, au Parlement, très alignés sur les positions des fabricants de cigarettes.

Cela dit, malgré le peu de cohérence de l'UDC sur les questions de prévention, la problématique que vous soulevez nous semble pertinente et mériter une action de la part des autorités. Sur la forme, on peut effectivement avoir certains doutes, que nous partageons. Mais de ce point de vue, l'intervention de Mme Amarelle nous amène à soutenir un renvoi immédiat. En effet, Mme la conseillère d'Etat vient de nous annoncer qu'une action est encore à mener, sur ces questions, et qu'un exposé des motifs et projet de décret est en préparation. J'imagine donc qu'il pourrait, dans ce cadre, être répondu à la présente motion, y compris sous la forme d'un contre-projet si le Conseil d'Etat n'est pas complètement aligné sur les propositions de la motion. A mon sens, une modification législative pourrait être pertinente, sous la forme d'une modification de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), par exemple, pour y ajouter quelques éléments sur les questions numériques et de prévention. La motion ne demande pas uniquement une brochure, mais aussi des cours et une sensibilisation à ces problématiques : cela pourrait justifier une modification de loi, certes légère, mais une modification tout de même, ce qui est bien l'attribution d'une motion.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — Nous observons, aujourd'hui, un gros mouvement d'introspection de l'UDC ! Effectivement, c'était la biodiversité, tout à l'heure, avec la protection du paysage. Et maintenant, avec cette motion, on vient nous parler de prévention et c'est une bonne chose. J'ose espérer qu'il ne s'agit pas d'électoratisme, mais qu'il y a un véritable changement de réflexion au sein de l'UDC, dont je me réjouis. Si cela se confirme, nous allons pouvoir construire des majorités intéressantes !

La motion met effectivement le doigt sur un enjeu majeur, qui mérite une réponse adaptée, circonstanciée, nuancée et tenant compte des nombreuses différentes mesures déjà mises en place, ainsi que Mme la conseillère d'Etat l'a rappelé. Nous avons conscience qu'il faut apporter des réponses fortes à la problématique et cela rapidement, mais ici j'ai peur que l'on confonde vitesse et précipitation et je crains qu'en renvoyant directement la motion au Conseil d'Etat, nous n'arrivions pas à obtenir une réponse nuancée qui soit parfaitement adaptée à la problématique. Je privilégie donc le renvoi en commission, qui nous permettra de prendre le temps de décortiquer la problématique et d'y trouver une réponse adéquate.

Mme Myriam Romano-Malagrifa (SOC) : — J'entends qu'il y a urgence ! Non, mais attendez... il n'y a pas urgence ! Nous devons nous adapter à une société qui évolue. Le domaine des réseaux sociaux évolue assez rapidement et nous devons y être attentifs afin de nous adapter et d'apporter les réponses adéquates. Mais découvrir, tout à coup, qu'il existe des réseaux sociaux et qu'il est urgent d'agir m'étonne tout de même beaucoup !

Il faut déjà dire simplement qu'il existe un mille-feuille d'actions de prévention, à plusieurs niveaux : celui des communes et celui du canton — même les préfets s'y sont mis ! J'ai déposé relativement récemment l'« Interpellation Myriam Romano-Malagrifa – Conseils régionaux de prévention et de sécurité (CRPS), après huit ans quel bilan ? (17_INT_056) ». Les CRPS s'occupent, avec le canton et les communes, de faire de la prévention auprès des jeunes et de leurs parents, sur les thématiques de civisme, de santé, de consommation de substances ou de l'usage des médias numériques. Que voulons-nous de plus ?

M. Yann Glayre (UDC) : — Pour vous répondre, madame Romano : oui, il y a urgence ! Vous ne trouvez pas qu'il y ait urgence, en matière de cyber-harcèlement ? C'est bête, car le postulat cité date de 2015 : il y a déjà quatre ans et nous sommes toujours dans une situation d'urgence aujourd'hui. Si l'on ne fait rien, avec toutes les problématiques dont j'ai fait la liste dans la motion, où serons-nous,

dans quatre ans ? Comment cela va-t-il se passer ? Alors, oui, il y a urgence, car si rien n'est fait, aujourd'hui, vous vous en rendrez compte plus tard.

Monsieur Tschopp, j'ai entendu une quinzaine de fois au moins le mot « cyber-harcèlement » lors de votre intervention. Mais, dans ma motion, ce mot n'apparaît que trois fois ; je ne le mentionne pas énormément, car depuis quatre ans, le Conseil d'Etat a pris des mesures à ce sujet. Alors revenir, aujourd'hui, sur la thématique du cyber-harcèlement, dans cette discussion, ce serait complètement à côté de la plaque !

Renforcer les parents : oui, c'est ce qu'il faut faire ! Mais si vous ne leur donnez pas un support, avec des informations techniques, afin de le leur faire comprendre, vous n'y arriverez pas. Et si vous pensez que, sans être informaticien, vous pouvez comprendre toutes les problématiques sans qu'on vous les explique en détail, vous faites erreur.

C'est très bien : il existe des éléments et le Conseil d'Etat a mis certaines choses en place, mais ce n'est pas suffisant. Sur la forme, j'ai entièrement confiance que le Conseil d'Etat arrivera à traiter la motion avec efficacité et qu'il nous proposera un bon projet.

Quant à la question du portable à l'école, il est un peu normal que les élèves puissent déposer leur téléphone et ne pas l'avoir sur eux pendant les cours... J'ai l'impression que l'on fête une victoire ; que l'on sabre le champagne parce que l'on a réussi cela ! Mais non ! Déjà quand j'étais à l'école, on devait déposer son téléphone et on ne le gardait pas sur soi. (*Rires.*)

L'objectif est de fournir un support aux professeurs. Ce support sera utilisé pour les formations, afin de pouvoir donner les cours nécessaires aux étudiants. Ce n'est pas possible, aujourd'hui, car les professeurs également sont largués, dans le domaine. C'est la raison pour laquelle je vous demande de renvoyer le texte directement au Conseil d'Etat.

La discussion est close.

Le président : — Je vais opposer la prise en considération immédiate au renvoi en commission. Si le renvoi en commission est préféré, nous en resterons là. Si la prise en considération immédiate l'emporte, nous voterons le sens de la prise en considération.

Le renvoi en commission, opposé à la prise en considération immédiate, est préféré par 78 voix contre 40 sans abstention.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.